

Le bulletin d'inscription est à renvoyer ou à faxer **au plus tard le 20 janvier 2017** à Madame Catherine Roosens  
▪ E-mail : [asm@asm-be.be](mailto:asm@asm-be.be) ▪ Fax: 071/366 321 ▪ Tél. : 0475/58 13 12

À compléter en MAJUSCULES svp

Nom : ..... Prénom : .....  
Fonction : ..... Entreprise : .....  
Adresse : .....  
Localité : ..... Code postal : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-mail : ..... TVA : .....

S'inscrit au colloque « **La figure du juge d'instruction: réformer ou supprimer ?** » le 27 janvier 2017 à Bruxelles et verse la somme de 80 € au compte BE12 2600 0399 8792 avec la mention « Colloque *La figure du juge d'instruction* ».

S'inscrit au colloque en tant que magistrat.

Date : ..... Signature : .....

## Renseignements pratiques

### Date

Le vendredi 27 janvier 2017 de 9h00 à 16h45

### Lieu

Université Saint-Louis – Bruxelles  
Auditoire 100  
Rue du Marais, 119  
1000 Bruxelles

### Formation permanente

**Magistrats : frais d'inscription pris en charge par l'IFJ**  
Avocats.be : demande en cours

L'IFJ ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence en mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### Inscription et frais

Droit d'inscription : 80 € TVAC à verser au compte BE12 2600 0399 8792 avec la communication : « Colloque *La figure du juge d'instruction* ».

Le droit d'inscription comprend les actes édités par Anthemis, le lunch sur place et les pauses-café.

L'ouvrage sera envoyé aux participants après le colloque dès sa parution en mars 2017.

### Infos & inscriptions

Mme Catherine Roosens  
Association syndicale des magistrats  
E-mail : [asm@asm-be.be](mailto:asm@asm-be.be)  
GSM : 0475/58 13 12  
Fax : 071/366 321



# La figure du juge d'instruction : réformer ou supprimer ?

Le vendredi **27 janvier 2017**  
de 9h00 à 16h45

Sous la coordination scientifique de **Manuela Cadelli**  
Sous la présidence d'**Hervé Louveaux** et de **Christine Guillain**



Organisé par l'**Association syndicale des magistrats**  
en partenariat avec l'**Université Saint-Louis - Bruxelles**



# La figure du juge d'instruction : réformer ou supprimer ?

Le vendredi **27 janvier 2017**  
de 9h00 à 16h45

Le monde judiciaire a récemment pris connaissance des projets de réforme du Code pénal que nourrit le ministre de la justice et de la perspective qu'ils emportent de la suppression du juge d'instruction.

Cette perspective qui devrait bouleverser les fondamentaux du procès a amené l'ASM à décider en partenariat avec l'Université Saint-Louis de l'organisation d'un colloque consacré à cette institution centrale de notre procédure pénale et à poser la question suivante: faut-il la supprimer ou la réformer?

Ce colloque sera l'occasion de donner la parole à différents acteurs de la chaîne pénale belge afin qu'ils expriment leur point de vue et témoignent de leur expertise quant à la possibilité d'une réponse à cette question.

Il sera aussi l'occasion d'entendre le point de vue de collègues français et italiens, les uns ayant résisté à ce changement, non sans concéder quelques aménagements, les autres ayant connu un changement radical de régime en 1989, année où l'Italie a basculé dans la procédure accusatoire.

## Programme

9h15 **Accueil des participants**

9h30 **Le mot de la Présidente**

**Manuela Cadelli**, juge au TPI de Namur, Présidente de l'Association syndicale des magistrats

9h40 **Introduction**

**Hervé Louveaux**, juge au TPI francophone de Bruxelles, administrateur de l'Association syndicale des magistrats  
**Christine Guillain**, professeure aux facultés universitaires Saint-Louis

10h00 **Présentation du rapport intitulé «Jalons pour un nouveau code de procédure pénale»**

**Marie-Aude Beernaert**, professeure ordinaire à l'UCL, directrice du Centre de recherche interdisciplinaire sur la déviance et la pénalité (CRID&P)

10h30 **La situation française, entre résistances et évolutions**

**Pascal Gastineau**, Président de l'Association Française des Magistrats Instructeurs, vice-président chargé de l'instruction à la Juridiction Interrégionale Spécialisée (JIRS) de Lille

11h00 **Pause**

11h30 **La réforme italienne – Les raisons et le bilan d'un bouleversement copernicien**

**Gualtiero Micheli**, juge à la Cour d'appel de Roma, Président de Medel Edmondo Bruti liberati, ancien procureur de la République à Milano et ancien secrétaire général de Magistratura democratica

12h00 **Les mérites de la figure du magistrat instructeur et le cas particulier de la matière économique et financière**

**Michel Claise**, juge d'instruction financier au TPI francophone de Bruxelles

12h20 **Le projet de suppression du juge d'instruction : le point de vue d'un magistrat instructeur**

**Frédéric Frenay**, juge d'instruction au TPI de Liège

12h40 **Question time**

13h00 **Déjeuner**

14h15 **Regard(s) d'un policier sur la fonction et le travail du juge d'instruction**

**Claude Bottamedi**, chef de corps de la zone de police Orneau-Mehaigne

14h45 **Le point de vue d'un avocat**

**Adrien Masset**, professeur extraordinaire à l'Université de Liège, avocat spécialiste en droit pénal

15h15 **La position du procureur : peut-on supprimer le JI sans porter atteinte aux libertés et sans garantir une indépendance totale au parquet ?**

**Christian De Valkeneer**, procureur général de Liège, professeur à l'UCL

15h45 **Débat**

16h15 **Conclusions et clôture des travaux**

**Paul Dhaeyer**, juge d'instruction TPI de Mons-Hainaut